

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## LA SALINE

Samedi 21 mai 2016 – 17h00

(Inscriptions en ligne via le site *SPORT UP* – Lien direct par le site de l'organisation – [www.gse-organisation.com](http://www.gse-organisation.com))

Dossard

NOM																				
PRÉNOM																				
ANNÉE DE NAISSANCE																				
ADRESSE																				
CODE POSTAL - VILLE																				
ADRESSE INTERNET																				
TÉLÉPHONE																				
CLUB																				
LICENCIÉ(E)			OUI	<input type="checkbox"/>																
							NON	<input type="checkbox"/>												
TYPE ET N° DE LICENCE																				

**Droits d'engagement LA SALINE 2016 : 8,00 € en pré-inscription – 10,00€ le jour de la course**

Les inscriptions peuvent se faire dès parution du présent bulletin, soit par courrier avant le 16 mai 2016 à

**Gruissan Sports Évènements – 144, rue de la Bécasse – 11430 Gruissan,**

Soit le jour même de la course, Salins de Gruissan, Route de l'Ayrolle à partir de 15h00 et jusqu'à 16h30.

**RENSEIGNEMENTS : 06 78 48 72 21 – [www.gruissansportevenements.com](http://www.gruissansportevenements.com)**

(Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis)

Signature obligatoire valant acceptation  
sans réserve du règlement

### Règlement de la course (Également consultable sur le site de l'organisateur)

"LA SALINE" est une épreuve sportive donnant lieu à un classement par chronométrage ouverte aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans. [Voir les Catégories d'âge \(FFA\) \(Clic\)](#)  
La participation la course objet du présent règlement se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné, immédiat ou futur. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, ils s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. L'épreuve LA SALINE n'est pas adaptée aux handisports.

Les coureurs doivent obligatoirement signer leur bulletin d'inscription, cette signature valant acceptation sans réserve du présent règlement.

La participation aux courses se fait de façon personnelle et nominative.

Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne ou de courir sans dossard. Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés. Les chiens, même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

Les concurrents se doivent secours et entraide. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Le plus grand respect des règles de propreté et de respect de la nature est demandé aux concurrents. Tout manquement avéré pourra donner lieu à élimination. A ce titre, le passage sur des zones et chemins non balisés est strictement interdit. Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

**CERTIFICAT MÉDICAL (ARTICLE L. 231-3 DU CODE DU SPORT) :** Les concurrents devront être (sauf modification de la législation) soit 1 - Titulaires d'une Licence Athlétisme Compétition, d'une Licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'une licence compétition FFTRI, FFPM, FFCO. 2 – Titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence. 3 – Titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

**ASSURANCES :** Les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement. L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

**REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS :** Il n'est pas prévu de remboursement des inscriptions. En cas d'annulation de la course, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

**DROIT D'IMAGE :** De par leur participation les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE :** Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses et si possible votre numéro de dossard. Publication des résultats : Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la Commission Informatique et libertés (CNIL), les organisateurs informent les participants à la compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, de ses partenaires, et sur celui de la FFA.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ( [cl@athle.fr](mailto:cl@athle.fr) ).

**CONTRÔLE ANTIDOPAGE :** Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.